

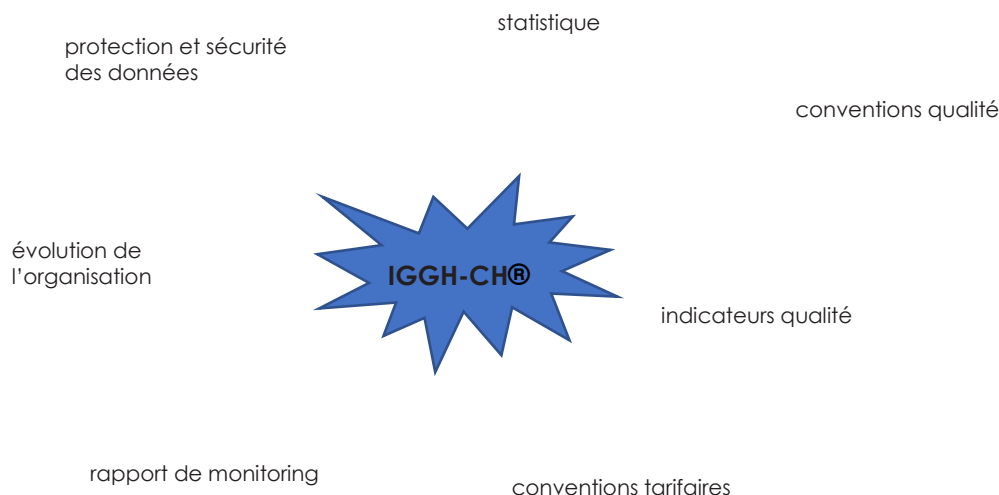
Rapport annuel 2022



Wettingen et Fresens, février 2023

L'essentiel en bref

Tout au long de l'année 2022, de nombreuses personnes se sont engagées avec détermination pour l'IGGH sur des thèmes très divers. Nous avons été très heureuses de l'inscription de nouvelles collègues dans des groupes de travail, et leur souhaitons une cordiale bienvenue. Nous sentons chez elles une grande motivation et beaucoup de compétences!



Malheureusement, pour cette même année 2022, nous n'avons trouvé personne pour compléter le comité. Cela nous a conduites, après l'assemblée générale de printemps, à réfléchir à l'avenir de l'association IGGH-CH®. Susanne Baumann nous a été d'une grande aide en accompagnant la réflexion jusqu'à la fin de l'année, et une solution sérieuse semble se dessiner pour l'année suivante.

En 2022, le comité s'est réuni lors de

- 6 séances de comité (demi-journées), dont 1x physiquement
- 1 séance élargie du comité avec les mandataires à Olten
- 2 séances d'échanges avec la FSSF (1x phys., 1x virt., 90-120 min.)
- 2 séances de coaching avec Susanne Baumann (demi-journées)
- 2 séances supplémentaires sur la réorganisation du comité
- 2 assemblées générales à Berne

Impressum

Auteures: Anaïs Gaille, Susann Brun, Gabriela Sutter, Heinz Wyler, Susanne Brodbeck, Anita Künzli, Jeannine Bossart

Photo/image de titre: Fabienne Curty, conception web, www.re-animated.ch

Adresse postale: Badenerstrasse 177, 8003 Zurich

E-mail: info@geburtshaus.ch

Site internet: www.geburtshaus.ch

Table des matières

1.	Grandes orientations.....	4
a)	Vision, mission et stratégie	4
•	Vision et mission	4
•	But.....	4
•	Stratégie.....	4
b)	Culture d'organisation et gestion.....	5
•	Organigramme	5
c)	Stratégie et activités en matière de qualité	6
2.	Réalisations de l'organisation.....	7
a)	Relations avec nos membres	7
b)	Relations avec les mandataires.....	9
c)	Relations avec les partenaires	10
d)	Utilisation efficace des données, informations et connaissances	12
3.	Résultats de l'organisation.....	14
a)	Chiffres clés.....	14
b)	Description et atteinte d'autres objectifs/activités liés à la qualité	15
4.	Développement de l'organisation. Perspectives 2023	16

1. Grandes orientations

a) Vision, mission et stratégie

- Vision et mission

L'IGGH-CH®, fondée en 1992 par les premières maisons de naissance, porte son nom actuel depuis 1997. Elle garantit la solidarité entre les maisons de naissance de Suisse, les encourage à coopérer et renforce leur position vis-à-vis de l'extérieur. Elle est à la disposition de ses membres pour gérer les situations de crise dans la mesure de ses possibilités.

- But

L'association représente ses membres vis-à-vis des assureurs et mène les négociations tarifaires, indépendamment ou en coopération avec la Fédération suisse des sages-femmes FSSF. Une fois conclues, les conventions tarifaires sont valables pour tous les membres de l'IGGH-CH®. L'association est de plus en plus active dans les questions de qualité pour respecter les exigences légales.

L'association apporte également à ses membres un soutien vis-à-vis des autorités, instances politiques, institutions et organisations. L'IGGH-CH® met à la disposition de ses membres des modèles et idées pratiques et leur sert d'intermédiaire pour l'échange de documents.

- Stratégie

L'association recourt à toutes ses ressources pour représenter également toutes les maisons de naissance dans leur diversité, qu'elle cultive, et ce indépendamment de leur forme juridique, taille ou orientation. Elle ne connaît pas de frontières linguistiques.

b) Culture d'organisation et gestion

Le comité représente l'association à l'extérieur, gère les projets et veille à ce que le cap soit maintenu. Il reçoit le soutien actif de mandataires élues ayant une expertise dans les domaines concernés et disposant d'un très bon réseau. De plus, les responsables peuvent s'appuyer sur diverses expertes des différentes maisons de naissance.

- Organigramme

Comité 2022

Co-présidente et Finances	Anaïs Gaille
Co-présidente	Susann Brun
Négoc. tarifaires, informatique	Heinz Wyler
Actuaire	Gabriela Sutter

Mandats 2022

MNL, stationnaire: négociations taux de base gestion et défense des conventions	Anita Künzli (direction) Barbara Ruf, Heinz Wyler (conseil et soutien)
MNL, ambulatoire: négociations, gestion des conventions membre du groupe TSK	Anita Künzli, Barbara Ruf, Susanne Brodbeck
MNHL: forfait d'infrastructure collecte des données	Anaïs Gaille, Anita Künzli, Barbara Ruf, Susanne Brodbeck
Assurance complémentaire	Jeannine Bossart
Statistique interne / plateforme	Anaïs Gaille, Barbara Ruf, Susanne Brodbeck
Groupe de travail qualité	Anaïs Gaille, Gabriela Sutter, Fanny Mewes Toumi, Magdalena Brigger, Nicole George, Susanne Leu

31.12.2022

c) Stratégie et activités en matière de qualité

Les exigences des différents acteurs vis-à-vis des maisons de naissance augmentent chaque année. De plus en plus, la pression pour fournir des justificatifs, des preuves de qualité et des résultats s'exerce non seulement sur celles qui s'installent, mais aussi sur les existantes, sur liste ou hors liste. L'année 2022 n'a pas fait exception.

Par ailleurs, la modification du 21 juin 2019 de la LAMal concernant le renforcement de la qualité et de l'économicité, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021 (art. 58a LAMal), donne aux fédérations de fournisseurs de prestations la compétence mais aussi l'obligation de conclure des conventions relatives au développement de la qualité (conventions de qualité) valables dans toute la Suisse. D'après la disposition transitoire, les fédérations avaient une année à partir de l'entrée en vigueur pour soumettre une première convention à l'approbation du Conseil fédéral.

Après diverses réactions et questions de plusieurs associations professionnelles, notamment sur le financement, ce délai a été prolongé. Certains travaux sont même mis en veilleuse. Il y a parfois de bonnes surprises...

Le groupe de travail créé en 2021 s'est enrichi de l'expertise de nouveaux membres en provenance des maisons de naissances. Il a tenu une réunion de lancement au printemps afin de définir le cadre du travail de l'IGGH concernant la qualité. Des échanges et un réseautage actifs et motivants ont eu lieu au cours de l'année. Le groupe de travail s'est réuni 5 fois cette année et a élaboré, sur la base des standards MUNET, le nouveau concept qu'il a pu présenter aux assureurs en automne. Des améliorations sont en cours. À cela, il faut ajouter la rédaction d'un guide avec critères et check-list pour l'élaboration des documents relatifs à la gestion et aux procédures de transfert. Ce document est à la disposition du public et donc également des nouvelles maisons de naissance, sur le site de l'IGGH.

Le groupe de travail continue à bénéficier du soutien professionnel précieux de Marc Aeberli. Voir aussi le chapitre 2c, Relations avec les partenaires.

Cette année aussi, l'IGGH était représentée auprès de la FSSF par une conseillère qualité. Deux réunions ont eu lieu, durant lesquelles Anne Steiner a présenté les projets actuels de la FSSF. Le document <https://www.hebamme.ch/wp-content/uploads/2022/10/Systeme-de-gestion-de-la-qualite-SGQ-pour-les-sages-femmes-independantes.pdf> donne des détails supplémentaires.

Projet CIRS stationnaire IGGH-CH®

Certaines lois cantonales exigent, pour admettre une maison de naissance sur la liste hospitalière, qu'elle dispose d'un système de rapports et d'apprentissage (CIRS) et ait adhéré à un réseau national suisse. Mais même en l'absence de directives légales en ce sens, un système CIRS est essentiel pour améliorer la

sécurité des patientes.

En Suisse, les systèmes de rapports et d'apprentissage font partie des standards d'une médecine de qualité. Leur objectif est d'améliorer de manière systématique et structurée la qualité des prestations, y compris la sécurité des patients. Le but est de développer une culture de la qualité où les erreurs sont ouvertement discutées pour exploiter les potentiels d'amélioration.

Pour remplir pleinement ces exigences, l'IGGH-CH® va développer et utiliser un système CIRS adapté à ses besoins. Elle a mandaté Anne Steiner, responsable qualité à la FSSF, pour réaliser ce projet. Une première réunion a permis d'exposer les conditions-cadres. La nouvelle plateforme remplacera le système CIRS « Fülle für alle » existant.

La FSSF n'a pas encore édité son document de référence sur les « transferts sur indication maternelle ». L'IGGH ne cherche pas à forcer le processus. Les conditions d'un transfert sont réglementées dans les nouvelles lignes directrices (traduites en français et en italien en 2022).

2. Réalisations de l'organisation

a) Relations avec nos membres

Une maison de naissance (MN) est une institution autonome, indépendante de tout établissement (hôpital, clinique ou centre médical), qui a reçu de la direction de santé cantonale une autorisation d'exploiter ou une reconnaissance en tant que maison sur liste ou maison hors liste (si exigé par le canton).

Les maisons de naissance font désormais partie intégrante du système suisse de santé publique.

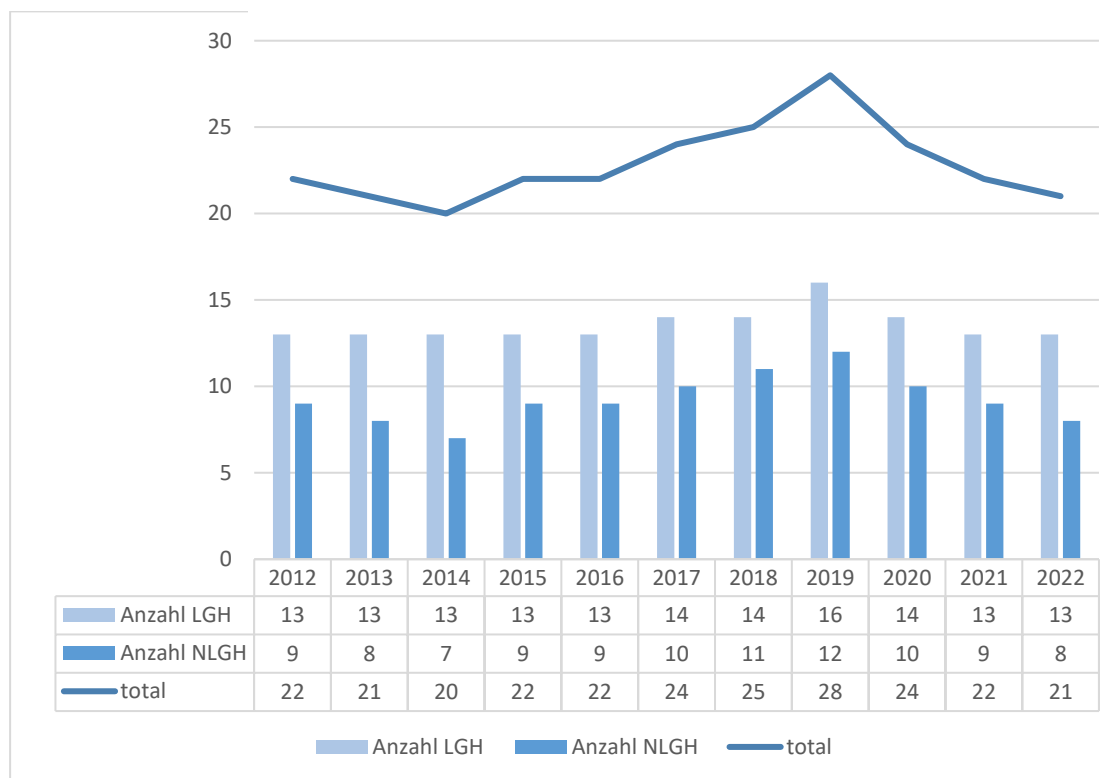
Au 31 décembre 2022, l'IGGH-CH® regroupait 21 maisons de naissance dans toute la Suisse, réparties sur 14 cantons. Treize d'entre elles sont répertoriées sur une liste hospitalière.

Nous nous estimons heureuses que 2 sages-femmes très engagées aient repris les locaux de la maison de naissance Gaïa à Sion, qui avait fermé. Elles ont pu ouvrir une nouvelle maison, Terranga, début 2022.

Malheureusement, la maison de naissance de Bâle a dû fermer cette année pour des raisons personnelles.

Des démarches sont en cours pour la création de nouvelles maisons de naissance dans les cantons de Zurich, Genève, Vaud et Lucerne.

Évolution du nombre de maisons de naissance depuis 2012



III. 1: Évolution du nombre de maisons de naissance depuis 2012
(maisons de naissance sur liste MNL, maisons de naissance hors liste MNHL)

nombre de MNL
nombre de MNHL
total

Pendant longtemps, la question de savoir comment et où devait avoir lieu l'assemblée générale est restée en suspens. C'est avec joie que nous avons pu en tenir une normale à Berne au printemps, après 2 années où les affaires courantes étaient traitées par écrit et où les rencontres nous manquaient cruellement. La participation a été nombreuse et les discussions animées. D'après les commentaires des participantes, on peut résumer en disant que toutes les maisons de naissance ont fait des démarches de plus ou moins grande ampleur: renouvellements d'inscriptions sur liste hospitalière ou d'autorisations cantonales, constructions, déménagements, création de nouvelles maisons de naissance, mise en place de nouveaux partenariats et, comme toujours, négociations parfois ardues avec les autorités.

L'assemblée générale d'automne s'est déroulée elle aussi à Berne. Cette demi-journée a été principalement consacrée aux mandataires qui ont pu parler de leurs activités.

Afin d'orienter la stratégie future et pour soutenir l'association, le comité a demandé aux membres quelles étaient leurs attentes vis-à-vis de l'association et de sa direction.

Anaïs Gaille, du comité, a pris part à la rencontre d'échange professionnel des maisons de naissance de Suisse occidentale.

À côté des assemblées, le comité a envoyé trois infolettres.

Les visites par le comité des maisons de naissance « St-Gall », « Les Lucines » et « Terranga » n'ont pas encore eu lieu.



b) Relations avec les mandataires

Les mandataires reçoivent un contrat de mandat écrit annuel qui précise les compétences et les personnes de contact au comité. Elles ont rendu compte de leurs activités tous les 6 mois (une fois dans l'infolettre, une fois lors de l'assemblée générale d'automne).

Pour la première fois, en hiver 2022, le comité a organisé une réunion élargie dans un but d'échange et de mise en commun d'idées. Cela facilite beaucoup la planification annuelle et rend les décisions plus claires et contraignantes. Le repas commun permet aussi de faire plus ample connaissance, et ouvre des possibilités qui nous aident à accomplir notre travail.

c) Relations avec les partenaires

La modification de l'art. 58 LAMal entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021 charge le Conseil fédéral de fixer tous les quatre ans les objectifs à atteindre en matière de garantie et d'encouragement de la qualité des prestations (développement de la qualité). Les changements concernent les fournisseurs de prestations et donc aussi les maisons de naissance. Le plus important est la disposition que les fédérations de fournisseurs de prestations et d'assureurs concluent des conventions sur le développement de la qualité valables dans toute la Suisse (Conventions qualité, art. 58a LAMal).

Fin 2021, il a été décidé avec les assureurs d'interrompre jusqu'à nouvel ordre les négociations pour des raisons de finalité, de proportionnalité et de ménagement de ressources, et d'observer l'évolution de la situation. Une réunion a tout de même été tenue avec les assureurs et la FSSF en 2022, ainsi que 3 réunions avec les représentants de tarifsuisse et Curafutura en charge de la qualité, pour continuer à travailler sur la convention qualité concernant les maisons de naissance sur liste.

L'IGGH était représentée par Marc Aeberli (HPlanet) et Anaïs Gaille.

Marc Aeberli a continué à nous accompagner professionnellement et apporte son soutien à l'IGGH dans le domaine de la qualité, pour l'élaboration de la convention qualité et les négociations avec les assureurs pour les maisons de naissance dans le domaine stationnaire.

Depuis l'été 2019, le comité a recherché encore davantage la collaboration avec les responsables de la FSSF. Les rencontres semestrielles sont désormais bien implantées; leur intérêt et leur importance se sont confirmés en 2022. Les désaccords du début d'année ont ainsi pu être discutés et aplanis.

Andrea Weber, directrice de la FSSF, a été invitée à l'assemblée générale de printemps. Cela lui a permis d'établir des liens directs avec les membres.

Un membre du comité de l'IGGH-CH® est aussi au comité de la section « Sages-femmes des maisons de naissance et accoucheuses à domicile » de la FSSF, pour faire le lien. Enfin, l'IGGH-CH® est représentée – par Gabriela Sutter en tant que conseillère qualité – dans les organes dédiés à la qualité et dans des projets communs.

À la fin de l'année, le comité a été invité à la séance interdisciplinaire du rapport des cadres du Service sanitaire coordonné. Devant des représentants de H+ et de l'OFSP, des responsables cantonaux du risque de catastrophes, ainsi que des médecins, une représentante de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays a fait un exposé sur la pénurie d'électricité et ses conséquences. Les informations recueillies lors de cette séance ont fait l'objet d'une infolettre envoyée aux maisons de naissance.

Assureurs dans le domaine ambulatoire – Convention tarifaire / groupe CST:
Dans le cadre de la commission paritaire sur la structure tarifaire (CST), Susanne Brodbeck et Barbara Ruf ont consacré beaucoup de temps à l'élaboration du 1^{er} rapport de monitoring. Il a fallu renseigner plusieurs fois les assureurs, car leurs participants aux négociations avaient changé. Identifier et définir précisément les différentes positions dans la convention tarifaire a causé quelques difficultés ; il a notamment fallu opérer une différenciation pour éviter que les forfaits soient comparés aux intervalles de temps. Barbara, qui a heureusement la bosse des maths, a été d'un grand secours pour l'analyse des dépenses. Un grand merci à elle !

De plus, le guide technique pour le codage des contrôles des grossesses à risque a été finalisé, ce qui est très important et utile pour la facturation électronique. Barbara Ruf a cédé sa place à Anita Künzli à la fin 2022.

En décembre a eu lieu la réunion de lancement avec la FSSF et les assureurs, où l'IGGH-CH® était représentée par Susanne Brodbeck et Anita Künzli. La discussion a porté sur la suite de la procédure pour la remise de la convention tarifaire, l'actuelle étant provisoire (valable jusqu'en 2024). Un accord a d'ores et déjà été trouvé avec la FSSF. Les décisions définitives ne seront prises qu'à la nouvelle année.



Assurances hospitalières dans le domaine stationnaire:

Suite aux directives de la Finma, les conventions dans le domaine des assurances complémentaires doivent être renégociées.

En 2022, nous avons malheureusement reçu la résiliation de la convention avec la CSS au 30.6.2023. Les négociations en vue d'une nouvelle convention seront entamées courant 2023.

Avec Helsana, des discussions préliminaires pour renouveler la convention ont déjà eu lieu.

Dans ce contexte, des négociations sont aussi prévues avec Concordia, qui a jusqu'à maintenant pris en charge les coûts relevant de l'assurance complémentaire d'hospitalisation (en l'absence de convention).

Conventions tarifaires dans le domaine stationnaire:

La MN Tilia a pu garder sa situation tarifaire séparée avec la CSS, comme négocié en 2021.

Après avoir examiné les données de coûts et de prestations des maisons de naissance, les membres du groupe tarifaire et le comité ont décidé de ne pas résilier les conventions.

Ni la CSS ni HSK ni tarifuisse n'ont envoyé de résiliation. Nous n'avons donc pas eu besoin de négocier concernant le domaine stationnaire, et le travail s'est concentré sur la collecte de données et leur transmission aux trois groupes d'assureurs.

d) Utilisation efficace des données, informations et connaissances

Depuis 2021, le fichier membres et la comptabilité sont gérés avec un nouveau logiciel en ligne (fairgate). Cette année, pour la première fois, les factures pour les cotisations ont été envoyées par ce biais. Elles sont ainsi conformes aux nouveaux standards (QR code), ce qui simplifie la comptabilisation.

Depuis l'année passée, les données statistiques des maisons de naissance de l'IGGH-CH® sont collectées via une plateforme créée en collaboration avec PartuSoft GmbH. Cela simplifie la collecte et l'analyse. Des adaptations ont encore été nécessaires en début d'année pour que tout fonctionne, surtout pour l'interface avec les maisons de naissance sur liste. Les données statistiques 2021 ont été publiées dans un rapport statistique.

DEP

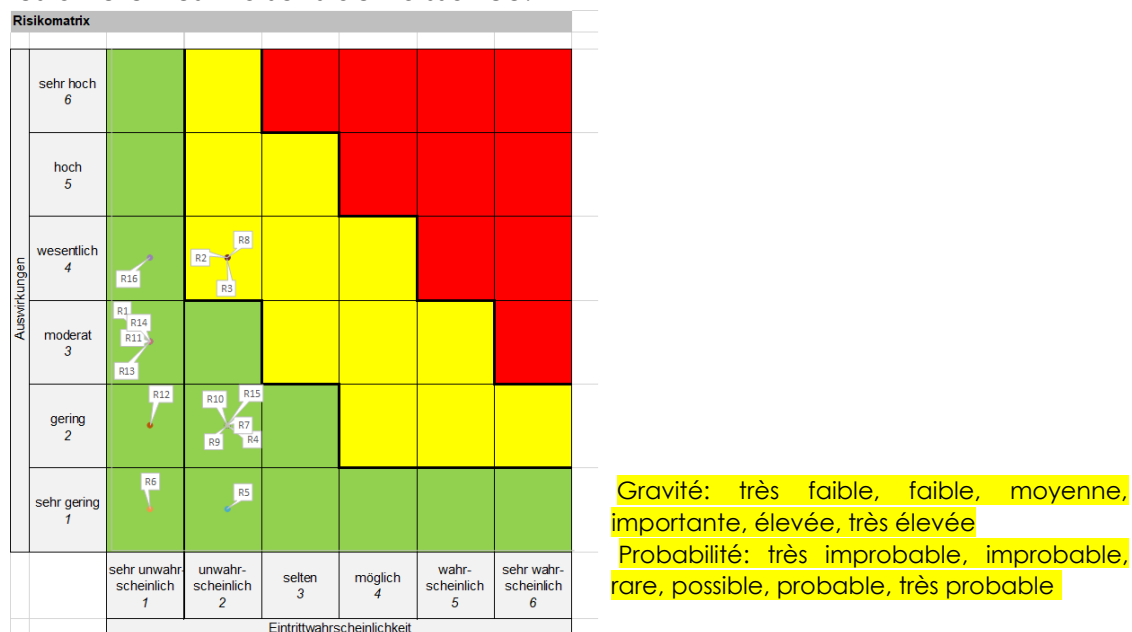
Avec l'obligation d'adhérer à une communauté de référence à partir d'avril 2022, les maisons de naissance doivent pouvoir présenter un concept de sécurité et de protection des données. L'IGGH-CH®, avec l'aide d'Heinz Wyler, a donc rédigé et mis à disposition un modèle de concept:

Concept de protection et de sécurité des données

Certaines données traitées dans les maisons de naissance relèvent du degré de protection 3, le plus élevé. Avec l'admission sur une liste hospitalière, les maisons de naissance s'engagent à traiter adéquatement les données sensibles. Dans le cadre de l'introduction du dossier électronique du patient (DEP), chaque maison de naissance a été examinée pour savoir à quel niveau elle se situe en matière de protection et de sécurité des données. La plupart des maisons de naissance ont déjà effectué d'importants travaux préliminaires lors de la mise en place de leur système informatique et dans la formation de leur personnel. Le concept de protection et de sécurité des données dispose donc d'une bonne base. L'IGGH-CH® a créé pour ses membres une ébauche de concept adaptée aux maisons de naissance, sur la base des principes de l'administration fédérale. Cette ébauche a été présentée aux maisons de naissance intéressées dans le cadre d'une réunion PartuSoft-Erfa, et mise à disposition sous forme électronique.

Le concept rappelle toutes les mesures nécessaires pour préserver et améliorer la sécurité informatique et la protection des données. Il est important que la direction de la maison de naissance prenne la responsabilité de mettre en place et de faire utiliser ce concept, et que tout le personnel soit sensibilisé aux différents aspects de la protection et de la sécurité des données.

Il s'agit d'avoir une bonne vue d'ensemble pour savoir quelle infrastructure est utilisée et sous quelle forme, comment et où les données sensibles sont traitées, et quelles mesures sont prises pour garantir la sécurité exigée. Toutes les mesures résulteront d'une large consultation sur les situations à risque rencontrées dans les différentes maisons de naissance.



III. 2: Exemple d'une matrice des risques

Le risque zéro n'existe pas. Cependant, il est important de prendre toutes les mesures possibles de réduction des risques, en respectant le principe de proportionnalité, et de déterminer le comportement à adopter face aux risques résiduels. Le concept en question détaille l'infrastructure de la maison de naissance et montre quelles données sont traitées, quelles mesures ont été prises et la conduite à adopter avec les risques qui subsistent. Les modèles peuvent être obtenus auprès du comité de l'IGGH-CH®.

Règlement statistique IGGH-CH®

Dans le cadre de la réalisation du projet « nouvelle statistique de l'IGGH-CH® », il a été décidé d'élaborer un règlement de traitement pour assurer la transparence de la gestion des données. Ce règlement montre quelles données sont utilisées et sous quelle forme, qui a accès aux données collectées, et lesquelles peuvent être transmises à des tiers.

Le comité souhaite ainsi garantir que les données sensibles soient traitées avec les précautions exigées. Par ailleurs, le règlement détermine sous quelle forme la statistique peut être développée et éventuellement étendue. Les exigences concernant l'utilisation professionnelle et conforme à la loi de notre statistique sont ainsi respectées. Le document est téléchargeable dans l'espace interne du site internet de l'IGGH-CH®.

3. Résultats de l'organisation

a) Chiffres clés

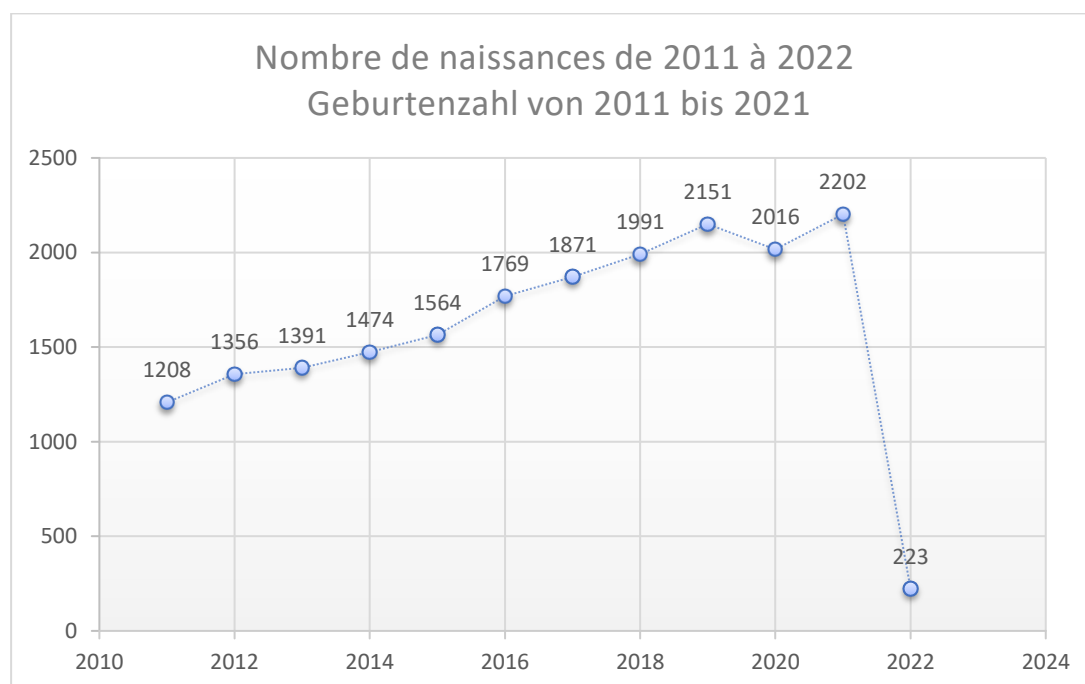
Au printemps a eu lieu la réunion annuelle des vérificateurs de SpitalBenchmark. Anita Künzli y a participé et a noué des contacts avec le nouveau directeur Beat Moll et les autres vérificateurs. Notre conseiller Ernst Frank, qui nous a accompagnées de longues années, va prendre une retraite bien méritée ; il reste cependant disponible pour d'éventuelles questions.

Nous lui disons un grand merci pour son engagement, son calme, et ses vastes connaissances qui nous ont apporté un très grand soutien pendant toutes ces années.

Il est maintenant possible d'analyser sur deux années les comparaisons des maisons de naissance entre elles et par rapport aux hôpitaux, pour pouvoir proposer des améliorations. Il faut s'attendre à des différences, explicables par les particularités des différentes maisons de naissance. Mais on peut imaginer qu'il y aura des domaines dans lesquels nous pourrons apprendre les unes des autres et étendre nos connaissances.

Statistique

Depuis l'introduction de la nouvelle plateforme pour la collecte des données statistiques, l'analyse des chiffres est simplifiée. Pour l'année 2022, les membres de l'IGGH-CH® ont annoncé 1716 naissances (sans Luna/GB), ce qui reflète le recul de la natalité observé dans toute la Suisse.



III. 2: évolution du nombre de naissances en maisons de naissance sur les 12 dernières années

Un rapport statistique détaillé avec les données 2022 suivra.

b) Description et atteinte d'autres objectifs/activités liés à la qualité

Au cours de l'année 2022, l'IGGH-CH® a élaboré et communiqué des prises de position dans le cadre des procédures de consultation suivantes:

- consultation sur la modification de la LAMal
- courrier de recommandation en faveur de l'admission de la maison de naissance de Winterthur sur la liste hospitalière cantonale
- courrier de recommandation en faveur de l'inscription de la méthode « premier secours émotionnel » dans le catalogue des prestations des assurances complémentaires (LCA)
- prise de position sur l'émission « Sterbehebamme » (« une sage-femme pour mourir ») de la télévision suisse SRF

- prise de position et interview à la SRF et à la Haute école spécialisée de Berne à propos de l'aide médicale d'urgence dans les maisons de naissance du canton de Berne

4. Développement de l'organisation. Perspectives 2023

Assureurs domaine ambulatoire: groupe convention tarifaire / CST: bienvenue à Anita Kunzli, qui remplace Barbara Ruf et exercera ce mandat avec Susanne Brodbeck.

Nous avons du pain sur la planche: avec le 2^e monitoring, mais aussi avec l'élaboration d'une nouvelle version de la convention tarifaire pour la soumettre à l'OFSP, qui a validée l'existante seulement jusqu'à mi- 2024.

Statistique IGGH-CH®: avec PartuSoft, nous travaillons à paramétrer d'autres rapports sur la base des variables actuelles, comme par exemple « lésions obstétricales ». Il est prévu de rédiger et de publier un rapport statistique avec les chiffres de 2022 au printemps/début de l'été, en collaboration avec le groupe qualité.

En 2023 il y aura un changement concernant le comité et les mandataires. Nous sommes très curieuses de savoir comment les membres accueilleront notre idée de nouvelle organisation. En tout cas, la restructuration du comité et la nouvelle répartition des diverses tâches vont bien nous occuper.

Il est incontestable que les maisons de naissance fournissent un travail de haute qualité. Indépendamment de la convention exigée par la loi, il est important pour nous d'investir dans la gestion de la qualité pour rendre encore plus visible celle de notre travail, notamment dans les documents produits.

En principe, le comité aimerait réaliser les visites prévues des maisons de naissance St-Gall, Les Lucines et Terranga en 2023, mais cela dépend de la suite des événements.

Traduction: Karine Launay